



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	2
Votants	39

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 019

### Vote du Budget Principal 2026

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-023-200044014-20260226-BP\_2026-BF

Monsieur Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

### **Recettes de fonctionnement**

Les principes de réalisme et de prudence dans l'estimation des recettes de fonctionnement demeurent valables en 2026 afin, comme pour les exercices antérieurs, d'assurer l'équilibre de l'exercice en cours tout en conservant la capacité à dégager un résultat de financement générateur d'épargne nette.

- Les recettes du **chapitre 70 (produits de services, du domaine et ventes diverses)** sont estimées à environ 504 000 € contre 515 000 € inscrits au BP 2025.

Cette prévision prend en compte :

- Le maintien de la prévision de recettes de la piscine à 210 000 €,
  - Une recette prévisionnelle prudente de 15 000 € liée à la tarification des professionnels mise en place sur les déchèteries communautaires,
  - Une légère baisse dans les remboursements prévisionnels des frais de personnel pris en charge par les budgets annexes.
  - Une légère augmentation de la facturation des structures de la petite enfance, qui connaissent une bonne fréquentation, pour un total de 57 000 €.
- Concernant les **chapitres 73 et 731 (impôts et taxes)**, il n'est proposé à l'assemblée délibérante aucune augmentation dans les taux des impôts locaux.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2026 un produit de fiscalité d'un montant estimé à 7,679 M€, contre 7,676 M€ en 2025.

Cette prévision prend en compte le produit fiscal constaté en 2025, avec notamment des recettes en hausse sur l'IFER, sans prise en compte des rôles supplémentaires 2025 et sans préempter la revalorisation des bases.

Cette prudence devrait permettre de faire face aux données qui demeurent inconnues à ce jour et qui sont notamment :

- L'évolution des fractions de TVA, qui s'annonce à la baisse,
  - Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, dans un contexte d'inflation maîtrisée,
  - La contribution éventuelle de la collectivité au titre du DILICO.
- Le **chapitre 74 (dotations, subventions et participations)** est quant à lui estimé à un montant global de 1,293 M€ environ, contre 1,38 M€ votés en 2025.

Cette diminution s'explique notamment par :

- La fin de certains dispositifs de soutien à l'ingénierie, comme le soutien apporté au poste de chargée d'accueil et d'attractivité (- 41 000 €), ou encore le soutien en matière de lecture publique (- 28 000 € pour les postes de directrice de la lecture publique et de coordinateur du réseau).
- Une proposition de prévision de DGF en baisse de 50 000 €, correspondant à l'estimation de la baisse des dotations de l'Etat pour Creuse Grand Sud telle qu'effectuée par Intercommunalités de France (- 47 200 €).

Il conviendra d'ajuster cette prévision aux montants de dotation d'intercommunalité et de dotation de compensation telles qu'ils seront notifiés en application de la loi de finances 2026.

- Le **chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)** est estimé à 579 184 €, contre 651 020 € en 2025.

Ce montant prévisionnel en baisse s'explique par le caractère exceptionnel de l'indemnité de résiliation versée par l'ONF en 2025 lors de la reprise par Creuse Grand Sud de l'exploitation des gîtes du Bonneix et des Grands Bois (-77 000 €).

Les autres prévisions de recettes prévues à ce chapitre sont globalement sans changement, avec notamment le loyer du FAM de Gentioux-Pigerolles pour environ 440 000 € tandis que la recette attendue de la location des gîtes de Croze et Gioux, est estimée à 30 000 € au regard du réalisé 2025 (estimée à 42 000 € en 2025 pour une recette effective de 34 000 €).

- Le montant pour les opérations d'ordre du **chapitre 042 (immobilisations corporelles)** est proposé à hauteur de 120 000 € environ.
- Les **atténuations de charges (chapitre 013)** sont estimées à 30 000 €, contre 40 000 € en 2025. Cette tendance est due d'une part à la modification des conditions d'assurance statutaire de la collectivité (Cf. délibération du 11 décembre 2025 excluant la maladie ordinaire du champ des garanties du contrat) et d'autre part à une sinistralité réduite par rapport aux exercices antérieurs.
- Concernant le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), le montant définitif attribué à l'ensemble intercommunal s'inscrira nécessairement à la baisse, notamment en raison de l'érosion démographique que connaît le territoire.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de ne pas reprendre le montant attribué à l'EPCI par la délibération du 25 septembre 2025 (212 268 €), puisque le montant définitif sera, selon toute vraisemblance, inférieur.

Par ailleurs, l'étude des montants de FPIC depuis le début du mandat montre que la part de l'EPCI, lorsqu'elle est bonifiée de 30 %, représente en moyenne 57 % du FPIC de l'ensemble intercommunal.

Il est ainsi proposé de retenir comme prévision un montant de FPIC de l'ensemble intercommunal diminué de 30 000 € par rapport à 2025, identique en cela à la baisse constatée pour le même ensemble entre 2024 et 2025, soit un montant prévisionnel de FPIC pour l'ensemble « EPCI + communes » de 336 700 € contre 366 700 € en 2025.

La part prévisionnelle de la Communauté de communes proposée dans le BP 2026 est donc de 57 % de cette prévision de FPIC pour l'intercommunalité et ses communes membres, soit une recette de 190 000 €, en diminution de 20 000 € par rapport à l'année écoulée.

Cette prévision sera bien entendue soumise d'une part à la notification définitive du FPIC de l'ensemble intercommunal et surtout à la décision que devra prendre l'assemblée délibérante sur les modalités de répartition du FPIC 2026 (répartition de droit commun, répartition à la majorité des 2/3 ou répartition libre déterminée à l'unanimité).

- L'affectation anticipée du résultat, une fois déduite la nécessaire couverture du besoin de financement de la section d'investissement (établie à 520 133,96 €), dégage un **excédent reporté** de 1 383 403,08 €, contre 792 981,09 € en 2025.

### **Dépenses de fonctionnement**

Comme pour l'année 2025, l'année 2026 semble pouvoir être préparée avec une prévision d'inflation contenue, sans commune mesure avec celle des années 2022 et 2023. Il en est de même du coût de l'énergie, qui semble rester à des niveaux sensiblement équivalents à ceux de l'exercice écoulé.

Le projet de budget primitif soumis à l'assemblée délibérante tient donc compte de ces éléments conjoncturels et s'articule autour des prévisions suivantes de dépenses pour la section de fonctionnement :

- Une proposition de dépenses au **chapitre 011**, consacré aux **charges à caractère général**, pour un montant total d'environ 2,50 M€, soit une légère augmentation par rapport à l'inscription budgétaire du BP 2025 (2,38 M€ au BP).

De façon plus détaillée, ces prévisions budgétaires prennent en compte notamment :

- Une inscription en baisse du montant des contrats de prestations de service pour le transport des déchets collectés en BOM et en déchèterie (420 000 € contre 470 000 € en 2025), compte tenu de la réalisation budgétaire de l'année écoulée.
- Comme l'année 2022 avait permis de le constater, les dépenses en matière de fluides (gaz et électricité essentiellement) sont particulièrement sensibles au contexte géopolitique et il convient de faire preuve de la plus grande prudence en la matière au regard de l'importance des sommes en jeu pour Creuse Grand Sud. C'est la raison pour laquelle il sera proposé une légère augmentation des prévisions budgétaires 2025 (environ 592 000 € contre environ 572 000 €). Cette prévision permet d'une part de se prémunir d'une inflation incertaine et intègre d'autre part la perspective de réouverture de l'espace balnéo.
- Une augmentation des dépenses de location de matériel roulant (150 000 € contre 127 000 € en 2025), prenant ainsi en compte les décisions arrêtées en 2025 de location d'une nouvelle BOM et d'un petit véhicule pour effectuer notamment les collectes spécifiques.
- La poursuite du renouvellement des équipements d'Aquasud, pour une somme globale estimée à 78 000 € (fin de renouvellement des filtres à sable, pompe à chlore, sondes, éclairages, etc.).

L'expertise assurantielle prévue au BP 2025 a été effectuée en octobre 2025 et a permis de déclarer certains désordres au titre de l'assurance dommage-ouvrages (DO) ou d'actualiser les déclarations déjà effectuées.

Au-delà de la prise en charge par l'assurance DO de la réparation de ces sinistres, une provision d'environ 30 000 € est également proposée au BP 2026, afin de pouvoir faire face aux dépenses à venir dans cet équipement qui fête ses 10 ans et qui n'a pas pu bénéficier d'une maintenance préventive suffisante.

- Un coût estimé à 40 000 € pour un accompagnement de la Communauté de communes dans la révision de ses compétences et la refonte des conditions de leur exercice (voirie, collecte des OM, SPPE, etc.), puis dans la mise en œuvre des

conséquences à en tirer en termes de gouvernance, d'organisation de la collectivité, de stratégies financières, de pacte financier et fiscal de la communauté et de ses communes membres, telles que décidées lors du conseil communautaire du 29 janvier dernier.

- Une inscription de 36 000 € est enfin proposée pour procéder à la réfection de la plomberie des logements propriété de la collectivité à Gentioux-Pigerolles.
- 35 000 € pour des prestations d'entretien de voirie.
- L'inscription en fonctionnement des crédits nécessaires à la reconduction de l'opération de fourniture de récupérateurs d'eau, pour 25 000 €.
- Une somme d'environ 21 000 € est proposée pour finaliser la mise en œuvre du programme de formations et d'accompagnement des professionnels de la petite enfance, subventionné par le fonds d'intervention pour la petite enfance (FIPE).
- Une provision de 10 000 € pour la mise en œuvre des premières actions en matière de prévention (trousses de secours par exemple).
- Un chapitre des **charges de personnel (chapitre 012)** en augmentation, passant de 3,307 M€ (BP 2025) à 3,470 M€.

L'inscription budgétaire proposée comprend notamment :

- Un glissement-vieillessement-technicité (GVT) estimé à 1,8 %, représentant un montant de l'ordre de 55 000 €,
  - La réintégration d'un agent de catégorie A, en fin de détachement,
  - Une prévision de remplacement pour faire face aux aléas dans les unités de travail où la continuité de service peut être compromise en cas d'absence (collecte des déchets ménagers, multi-accueil, ALSH), pour environ 26 000 €,
  - La reconduction d'une enveloppe dédiée à l'emploi de saisonniers recrutés en contrats d'engagement éducatif pour assurer le fonctionnement des ALSH pendant la période estivale et les vacances scolaires (21 000 €),
  - L'augmentation pour la seconde année consécutive de la part patronale de la cotisation CNRACL (+ 30 000 € environ pour la communauté de communes),
  - La hausse du coût d'assurance statutaire, telle qu'évoquée lors du conseil communautaire du 11 décembre 2025 (+ 12 000 €),
  - La participation employeur au titre de la protection sociale complémentaire (PSC) volet santé, estimée sur la base de l'adhésion de l'ensemble des agents et représentant ainsi une somme de 25 000 €
- 
- Un **chapitre 014 (atténuation de produits)** estimé à 2,78 M€.

Pour mémoire, ce chapitre comprend principalement le versement des attributions de compensation (1,57 M€), la contribution au FNGIR (1,14 M€) et le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme Aubusson-Felletin.

Concernant la taxe de séjour, l'intégralité du produit 2025 a été reversée sur l'exercice considéré. La prévision 2026 est à la hausse (60 000 €) anticipant un produit attendu plus important grâce à un système informatisé de gestion de la taxe de séjour, qui sera par ailleurs assurée par les services de la collectivité.

- Un **chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** estimé à 1,485 M€ contre 1,46 M€ au BP 2025.

Dans le cadre de cette prévision, il est notamment proposé :

- Une enveloppe de 23 000 € pour le soutien aux associations culturelles et sportives,
- Le maintien des subventions attribuées à l'office de tourisme Aubusson-Felletin (185 000 €), à Tom Pousse (95 000 €), à Clé de Contacts (85 000 €) et à la Scène Nationale (45 000 €),
- Une prévision d'environ 27 000 € pour les droits de certains logiciels et de licences informatiques, désormais imputées au chapitre 65 au titre des « droits d'utilisation – informatique en nuage ».
- Le renouvellement de l'inscription de 35 000 € (à l'instar du BP 2025), correspondant à l'engagement de la communauté de communes dans l'exploitation du centre de santé mutualiste à Aubusson, en partenariat avec la ville d'Aubusson et VYV3 Cœur d'Aquitaine (ex-Mutualité Française).
- Un ajustement de la prévision de contribution à EVOLIS, pour un montant prévisionnel de 520 000 €, au regard de la contribution acquittée en 2025 (520 116 € versés en 2025).
- Le renouvellement des contributions obligatoires pour les différents organismes de regroupement dont fait partie la communauté de communes, avec les prévisions suivantes :

Syndicat mixte CITE TAPISSERIE	105 000 €
Syndicat mixte PAYS SUD CREUSOIS	42 000 €
Syndicat mixte LE LAC DE VASSIVIERE	37 230 €
Syndicat mixte DORSAL	20 600 €
Syndicat mixte CONSERVATOIRE EMILE GOUE	16 337 €
Syndicat mixte PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 700 €
Syndicat mixte EVOLIS	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>232 867 €</b>

- La contribution à hauteur de 3 500 € de Creuse Grand Sud au plan alimentaire territorial piloté par l'agence AAA23,
- L'inscription d'une somme de 6 000 € correspondant aux deux années de participation au dispositif "Territoire d'Industrie", qui n'ont pas été appelées ni en 2024 ni en 2025.
- La contribution annuelle versée à la communauté d'agglomération du Grand Guéret au titre du fonctionnement de l'aire de grand passage des gens du voyage (2 100 €),

- La participation au programme d'intérêt général - Pacte territorial France Renov (PIG-PTFR) pour un montant de 8 132 €,
- Une inscription prévisionnelle de 6 000 € comme première contribution au syndicat mixte du SCOT de la Creuse.
- Des **charges financières** estimées pour l'année en cours à 190 000 €, identiques à 2025.

Il est à noter qu'aucun emprunt ne se solde en 2026. Par ailleurs, l'amortissement des emprunts à taux variable devrait être sensiblement identique à celui de l'année écoulée en raison de la stabilité des taux d'intérêts.

- Les **charges d'amortissement** sont estimées pour l'année 2025 à environ 581 000 €, contre 467 000 € en 2025 (BP + DM). Cette forte augmentation constitue une des principales orientations budgétaires du BP 2026. Il s'agit en l'occurrence d'inscrire les crédits nécessaires aux éventuelles régularisations d'amortissement qui permettront de mettre l'actif de la collectivité en concordance avec l'actif tel qu'il est comptabilisé par le service de gestion comptable de la trésorerie.

Cette inscription budgétaire impliquera donc un important travail sur l'actif de la Communauté de communes (inventaire, reprise d'amortissements interrompus, etc.), qui sera la dernière étape du redressement financier de la collectivité.

- Enfin, des **charges exceptionnelles** estimées à 25 000 €.
- Un virement à la section d'investissement proposé à hauteur de 549 937,08 € permettant de prévoir un volume d'investissement similaire à l'année 2025.

### **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement proposées au BP 2026 comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette, pour un montant de 390 000 € environ en 2026, sans évolution notable par rapport à 2025 compte tenu du profil d'extinction de dette de la collectivité.
- Les restes à réaliser, arrêtés à 193 805,65 €.
- Au **chapitre 20 (immobilisations incorporelles)**, une proposition de crédits de 243 700 € comprenant notamment :
  - La poursuite des inscriptions budgétaires pour la réalisation du PLUi à hauteur de 63 000 €,
  - Une somme de 60 000 € correspondant à la maîtrise d'œuvre des travaux à venir de rénovation énergétique d'Aquasud.

Cette prestation de MOE a fait l'objet d'une demande de soutien financier au titre de la DETR et de DSIL, pour un montant espéré de 40 000 €. Dans l'attente de la notification de la réponse à cette demande de subvention, aucune recette n'est inscrite au titre de ce projet au BP 2026.

- La prévision d'acquisition de plusieurs logiciels métiers qui, soit font aujourd'hui défaut à la collectivité (logiciel de gestion des ressources humaines, logiciel de gestion de la taxe de séjour, logiciel de facturation), soit méritent d'être entièrement renouvelés (logiciel de gestion financière, logiciel de gestion du fonds documentaire de la médiathèque, logiciel de caisse d'Aquasud). L'ensemble de ces outils représente un investissement global estimé à 120 000 €.
- Au **chapitre 21**, une prévision de crédits d'environ 377 000 € :
    - Dans le prolongement des orientations budgétaires arrêtées en 2025, la poursuite des investissements en matière de gestion des déchets avec :
      - Les travaux de réhabilitation du quai de transfert pour 168 000 € (DETR sollicitée à hauteur de 56 000 €)
      - La poursuite du renouvellement des équipements du service public de gestion des déchets (containers, colonnes d'apport volontaire, outil de pilotage des tournées de collecte, etc.) pour 72 000 € (DETR sollicitée à hauteur 23 500 €)
      - La remise à niveau de la déchèterie des Alluchats (clôture et portail, barrière d'accès, vidéosurveillance, réfection du bungalow des gardiens), pour 50 000 € (DETR sollicitée à hauteur de 16 300 €)
    - Avec la fin de la mise à disposition du véhicule loué à une entreprise de régie publicitaire et compte tenu de la vétusté du parc de la collectivité, l'acquisition de deux véhicules utilitaires pour 30 000 €
    - Le changement des menuiseries de la MAM de Felletin, pour 22 000 € (DETR d'ores et déjà accordée à hauteur de 7 000 €)
    - 15 000 € pour la poursuite d'acquisition de matériels informatiques, conformément au programme de déploiement de nouvelles solutions numériques pour diminuer les coûts de fonctionnement et améliorer le niveau de services et les conditions de travail des agents.
    - L'inscription en investissement d'une partie des acquisitions de la médiathèque en renouvellement du fonds documentaire pour 12 000 €.
  - Au chapitre 23 :
    - La mise en œuvre d'un programme de voirie 2026 pour 110 000 € (avec un soutien financier attendu de 36 000 € en DETR).
  - Au chapitre 204, les subventions à verser en investissement à :
    - La Cité de la Tapisserie pour 60 000 €, avec un soutien en baisse de 50 000 € compte tenu de la fin du financement de la part investissement de l'extension de la Cité,
    - DORSAL pour 69 238 € (fonds de concours « Vie du réseau » et fonds de concours jalon 2),

- La contribution en investissement de Creuse Grand Sud à la communauté d'agglomération pour la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage, à hauteur de 13 000 €,
  - Une enveloppe d'aides économiques directes aux entreprises pour 45 000 €, à laquelle s'ajoute l'abondement au fonds d'Initiative Creuse pour 5 000 €,
  - 15 000 € pour la mise en œuvre de l'ACP du Pays Sud Creusois.
- Le déficit cumulé reporté de la section d'investissement, pour un montant de 545 294,17 €,

**En termes de recettes, il est proposé d'inscrire à la section d'investissement :**

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, pour 520 133,96 €,
- Seules les subventions notifiées mais non perçues ont été inscrites pour un montant de 7 000 €,
- Le FCTVA, estimé de façon prudente à 35 000 €,
- Les restes à réaliser en recettes d'un montant de 218 965,86 €,
- Le montant des amortissements estimé pour 2026 à 581 000 €,
- L'avance remboursable au conseil départemental de la Creuse pour un montant de 39 000 € afin de financer les projets de fibre avec le syndicat mixte DORSAL,
- La créance que représentent les remboursements à venir du budget annexe GEMAPI pour environ 105 000 € (35 000 € perçu déjà) et du budget annexe ZAE pour environ 131 000 €, soit un montant global de 236 000 €.

Le budget détaillé est proposé dans l'annexe jointe.

Présentation simplifiée :

CC CREUSE GRAND SUD - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	143 920,00	11 819,65	243 700,00	0,00	255 519,65
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	256 696,00	26 617,43	207 238,00	0,00	233 855,43
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	191 540,00	18 276,94	376 929,61	0,00	395 206,55
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	641 830,51	137 091,63	110 000,00	0,00	247 091,63
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 233 986,51</b>	<b>193 805,65</b>	<b>937 867,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 131 673,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	383 000,00	0,00	390 000,00	0,00	390 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>384 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>391 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 617 986,51</b>	<b>193 805,65</b>	<b>1 328 867,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 522 673,26</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	65 142,03		120 000,00	0,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>65 142,03</b>		<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 683 128,54</b>	<b>193 805,65</b>	<b>1 448 867,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 642 673,26</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>543 689,17</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 186 362,43</b>
---	---------------------

**REÇU EN PREFECTURE**

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	368 822,67	183 965,86	7 000,00	0,00	190 965,86
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	39 000,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>407 822,67</b>	<b>183 965,86</b>	<b>46 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>229 965,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	40 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	267 839,68	0,00	518 528,96	0,00	518 528,96
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	272 930,53	35 000,00	236 930,53	0,00	271 930,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>580 770,21</b>	<b>35 000,00</b>	<b>790 459,49</b>	<b>0,00</b>	<b>825 459,49</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>988 592,88</b>	<b>218 965,86</b>	<b>836 459,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 055 425,35</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	552 557,70		549 937,08	0,00	549 937,08
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	430 503,53		581 000,00	0,00	581 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>983 061,23</b>		<b>1 130 937,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 130 937,08</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 971 654,11</b>	<b>218 965,86</b>	<b>1 967 396,57</b>	<b>0,00</b>	<b>2 186 362,43</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 186 362,43</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>1 010 937,08</b>
--	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 388 064,62	0,00	2 506 928,00	0,00	2 506 928,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 307 227,27	0,00	3 470 000,00	0,00	3 470 000,00
014	Atténuations de produits	2 775 704,00	0,00	2 783 412,00	0,00	2 783 412,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 460 210,00	0,00	1 485 510,00	0,00	1 485 510,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 931 205,89</b>	<b>0,00</b>	<b>10 245 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 245 850,00</b>
66	Charges financières	190 000,00	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 141 205,89</b>	<b>0,00</b>	<b>10 460 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 460 850,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	552 557,70		549 937,08	0,00	549 937,08
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	430 503,53		581 000,00	0,00	581 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>983 061,23</b>		<b>1 130 937,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 130 937,08</b>

<b>TOTAL</b>	<b>11 124 267,12</b>	<b>0,00</b>	<b>11 591 787,08</b>	<b>0,00</b>	<b>11 591 787,08</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 591 787,08</b>
--	----------------------

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

CC CREUSE GRAND SUD - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	515 920,00	0,00	504 250,00	0,00	504 250,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 451 944,00	0,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
731	Fiscalité locale	5 225 118,00	0,00	5 279 500,00	0,00	5 279 500,00
74	Dotations et participations (3)	1 382 142,00	0,00	1 293 950,00	0,00	1 293 950,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	651 020,00	0,00	579 184,00	0,00	579 184,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 266 144,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 086 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 086 884,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 266 144,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 088 384,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 088 384,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	65 142,03		120 000,00	0,00	120 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>65 142,03</b>		<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>10 331 286,03</b>	<b>0,00</b>	<b>10 208 384,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 208 384,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 383 403,08</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 591 787,08</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 010 937,08</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 39**  
**Adopté à l'unanimité**

**REÇU EN PREFECTURE**  
 le 10/03/2026  
 Application agréée E-legalite.com

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le projet de budget primitif du budget principal pour 2026 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

**Valérie BERTIN,**

**Présidente**



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-023-200044014-20260226-BP\_2026-BF